

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vendredi 28 septembre à 19 heures 35

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Marie HUGUENIN, Doyen de l'Assemblée.

Étaient présents : André NOIROT, Elie FERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHÉ

Procuration(s) : Dominique RICHARD BRICE à Emilie BEAU

Était(ent) absent(s) excusé(s) : Dominique RICHARD BRICE

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## **2018/ 79 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE**

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 18 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Madame Amélie MOLTER a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Monsieur Jean-Marie HUGUENIN, Doyen de l'Assemblée a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Madame Christiane GOURLOT et Monsieur Christian TROISGROS.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

### **Résultat du premier tour de scrutin :**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants : **19**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **1**
- Nombre de suffrages exprimés : **18**
- Majorité absolue : **10**

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
NOIROT André	<b>18</b>	<b>Dix-huit</b>

Monsieur André NOIROT a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### **2018/ 80 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal et que la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage arrondi à l'entier inférieur donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la Commune.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

### **2018/ 81 : ELECTION DES ADJOINTS ET INSTALLATION**

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Madame Amélie MOLTER a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Madame Christiane GOURLLOT et Monsieur Christian TROISGROS.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de dix minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

#### **Résultat du premier tour de scrutin :**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants : **19**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **19**
- Majorité absolue : **10**

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste PERRIOT Elie	<b>19</b>	<b>Dix-neuf</b>

Ont été proclamés élus et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Elie PERRIOT. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Monsieur Elie PERRIOT	Premier adjoint
Madame Emilie BEAU	Deuxième adjoint
Monsieur Christian TROISGROS	Troisième adjoint
Madame Marie-France MERCIER	Quatrième adjoint

**2018/ 82 : ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE VILLARS SAINT MARCELLIN ET INSTALLATION**

Monsieur André NOIROT a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire Délégué de Villars Saint Marcellin après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Madame Amélie MOLTER a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Madame Christiane GOURLOT et Monsieur Christian TROISGROS.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

**Résultat du premier tour de scrutin :**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants : **19**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **1**
- Nombre de suffrages exprimés : **18**
- Majorité absolue : **10**

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GOURLOT Christiane	<b>18</b>	<b>Dix-huit</b>

Madame Christiane GOURLOT a été proclamée Maire Délégué de Villars Saint Marcellin et a été immédiatement installée.

**2018/ 83 : ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE GENRUPT ET INSTALLATION**

Monsieur André NOIROT a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire Délégué de Genrupt après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Madame Amélie MOLTER a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Madame Christiane GOURLOT et Monsieur Christian TROISGROS.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

**Résultat du premier tour de scrutin :**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants : **19**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **19**
- Majorité absolue : **10**

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BREYER Patrick	<b>19</b>	<b>Dix-neuf</b>

Monsieur Patrick BREYER a été proclamé Maire Délégué de Genrupt et a été immédiatement installé.

**QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'est parvenue dans les trois jours avant la séance du Conseil Municipal.

**Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 15.**



Monsieur André NOIROT